Initiation à la culture et à la sélection des blés populations

Deux demi-journées pour découvrir les spécificités des variétés anciennes et populations de blés

PUBLIC CIBLE

Tous les paysan·nes de la région Centre Val de Loire installés ou en parcours d'installation.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour lancer sa campagne de production de blés population : spécificités des semences paysannes et savoir-faire en termes de culture, sélection et de conservation de ces variétés populations.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

Jour 1 : définition des particularités agronomiques des blés populations et paysans. Présentation de la démarche auprès de la Maison des Semences Paysannes ARDEAR CVL pour : acquisition de semences et identification des variétés adaptées à ses objectifs. suivis de parcelles et dynamique collective.
Jour 2 : exemples de parcours de sélection, et de plateforme d'expérimentation de populations.
Exercice pratique de caractérisation des blés populations chez le paysan accueillant.

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, observations et exercices pratiques de caractérisation au champ en tour de plaine, échanges dynamiques entre participant·es.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Réalisation d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE L'OF

ARDEAR CVL
N° OF : 24410107341

RÉFÉRENCES QUALITÉ

qualiopi

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ARDEAR Centre-Val de Loire

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 17/05/2021

MODALITÉS D'ACCÈS

Accessibilité aux personnes handicapées. Contacter la responsable de stage.

TARIFS

Finançable par le fond de formation Vivea

204 € - Prise en charge par VIVEA sous conditions pour les contributeurs à jour. Autres profils, nous contacter).

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Audrey Barrier-Guillot, ingénieure agronome, animatrice technique et formatrice sur les semences paysannes à l'ARDEAR Centre-Val de Loire.
msp@ardearcentre.org
ARDEAR Centre-Val de Loire

MENTIONS

Comment s'inscrire ?
Pour obtenir des précisions sur le contenu et sur le déroulement d'une formation, et pour vous y inscrire, contactez directemen t le responsable de stage.

Quelles sont les conditions de participatio n ?

Les Conditions générales de services et l e règlement intérieur (applicables à tous s tagiaires et valables pour l'ensemble de n os formations) sont accessibles ci-dessou s ou sur simple demande auprès de l'ARD EAR Centre-Val de Loire.
Les dates et lieux des formations proposé es sont susceptibles d'être modifiés par le responsable de stage en fonction des dis ponibilités et de la situation géographique des stagiaires inscrits. Nous nous réservo ns le droit d'annuler certaines formations si un nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint.

Comment financer ma formation ?

Pour les paysans, à jour de leurs cotisation MSA (chefs d'exploitation, cotisants solidaires, conjoints-collaborateurs et aides familiaux affiliés à la MSA), le coût de la formation est pris en charge par VIVEA à hauteur de 2000 euros par an environ (plafond individuel annuel).
Les frais liés aux déplacements, repas et frais d'hébergement éventuels restent à la charge de chacun.
Les porteurs de projet d'installation agricole selon le statut, voit avec le responsable de formation les possibilités de financement.
Les salariés agricoles sont invités à prendre contact avec le FAFSEA (Fonds de formation des salariés agricoles) pour connaître les possibilités de prises en charge. Si vous êtes dans une autre situation, contactez le responsable de stage.
Autres possibilités pour accompagner l'accès aux formation
Le financement du fonds VIVEA couvre, dans la majorité des cas, la totalité du coût pédagogique de la formation. Pour certaines actions, ou en cas de dépassement du plafond individuel VIVEA, une contribution financière pourra être demandée au stagiaire.
Les exploitants au réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt formation qui s'élève en 2019 à 10,03€/heure de formation (soit 70,31€/jour) dans la limite de 40 heures par année civile.

Pour financer le temps de travail passé en formation, les paysans peuvent demander un crédit d'impôt, calculé sur la base du nombre d'heures passées en formation (plafonné à 40h), valorisées au SMIC. Les attestations de formation remises en fin de formation valent comme document justificatif.
Le Service de remplacement : au titre de votre absence pour formation, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel au Service de remplacement valable jusqu'à trois mois après la date de la formation. Pour plus d'information contactez le Service de remplacement de votre département.

SATISFACTION : 95 % des stagiaires sont satisfaits.

NOTE : Horaires : de 13h00 à 17h30 - Prévoir une tenue vestimentaire adaptée.

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
20/05/2021	Lieu dit Orvilliers 28410 Broué 28410 Eure-et-Loir	
18/06/2021	Lieu dit Orvilliers 28410 Broué 28410 Eure-et-Loir	

THÈMES

Réfléchir à ses pratiques

FINANCEURS

VIVÉA
Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)